

4.5.1.6 Malathion 85E (malathion 85 %)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 24-05-2022

RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 1B
- Indice de risque pour la santé (IRS)¹ : 77
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)² : 121
- Ravageurs et insectes ciblés :
 - **Pucerons, pyrale des atocas, cicadelles, enrouleuses, acariens, scarabée du rosier, charançon de la racine du fraisier** (adultes, C.B. seulement), **thrips**;
 - **Pyrale des cerises, mouche de l'airelle** (adulte);
 - **Suppression de la drosophile à ailes tachetées.**
- Moment d'application :
 - **Pucerons, pyrale des atocas, cicadelles, enrouleuses, acariens, scarabée du rosier, charançon de la racine du fraisier** (adultes, C.B. seulement), **thrips, pyrale des cerises, mouche de l'airelle** (adulte) et **drosophile à ailes tachetées** : appliquer avant la récolte lorsque les seuils d'intervention sont atteints, déterminés par du dépistage effectué localement. Consulter les agronomes régionaux quant au moment propice.

¹ La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

² La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

4.5.1.6 Malathion 85E (malathion 85 %)

- Taux d'application et mélange :
 - Pucerons, pyrale des atocas, cicadelles, enrouleuses, acariens, scarabée du rosier, charançon de la racine du fraisier (adultes, C.B. seulement), thrips : **1000 mL/ha**;
 - Lors de l'éclosion de la pyrale des atocas : **2500 mL/ha**;
 - Pyrale des cerises et mouche de l'airelle (adulte) : **550 mL/ha**;
 - Drosophile à ailes tachetées : **1000-2500 mL/ha**;
 - S'assurer d'utiliser un volume d'eau suffisant pour garantir une **couverture en profondeur**. Utiliser un **volume d'eau minimal de 500 L par hectare**. Utiliser une **dose plus élevée** lorsque les populations de **ravageurs sont élevées**;
 - **Diluer** avec de **l'eau jusqu'à 1 000 L/ha**, sauf indication contraire;
 - Utiliser la dose de MALATHION 85E dans le **plein volume d'eau**. **Ajouter la quantité indiquée** de MALATHION 85E à l'eau dans le réservoir du pulvérisateur et bien **agiter pendant 3 à 5 minutes** avant la pulvérisation.
- Renseignements sur le produit :
 - MALATHION 85E est un insecticide organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase;
 - Le produit sera **plus efficace** si la température est de **20 °C ou plus** ou qu'elle atteindra ou dépassera ce minimum.
- Restrictions :
 - Application **terrestre** seulement;
 - **Nombre maximal d'applications** par année (pucerons, pyrale des atocas, cicadelles, enrouleuses, acariens, scarabée du rosier, charançon de la racine du fraisier (adultes, C.B. seulement), thrips, pyrale des cerises, mouche de l'airelle (adulte)) : **3 applications**;
 - **Nombre maximal d'applications** par année (drosophiles à ailes tachetées) : **2 applications**;
 - **Intervalle minimal** entre les applications (pucerons, pyrale des atocas, cicadelles, enrouleuses, acariens, scarabée du rosier, charançon de la racine du fraisier (adultes, C.B. seulement), thrips, pyrale des cerises, mouche de l'airelle (adulte)) : **4 jours**;
 - **Intervalle minimal** entre les applications (drosophile à ailes tachetées) : **7 jours**;
 - **Toxique** pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les abeilles;
 - **Ne pas** appliquer dans les périodes de **calme plat** ni quand le **vent souffle** en rafales;
 - **Délai de réentrée (DRE)** : **12 heures**;
 - **Délai avant récolte (DAR)** (pucerons, pyrale des atocas, cicadelles, enrouleuses, acariens, scarabée du rosier, charançon de la racine du fraisier (adultes, C.B. seulement), thrips, pyrale des cerises, mouche de l'airelle (adulte)) : **1 jour**;
 - **Délai avant récolte (DAR)** (drosophile à ailes tachetées) : **3 jours**;
 - **Zones tampons** :
 - Habitats d'eau douce d'une profondeur de moins de 1 m : 4 m;
 - Habitats d'eau douce d'une profondeur de plus de 1 m : 3 m;
 - Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de moins de 1 m : 10 m;
 - Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de plus de 1 m : 5 m;
 - Fossé : 1 m;
 - Puits de catégorie 3 : 30 m.
- Entreposage :
 - Éviter de contaminer l'eau, les aliments de consommation humaine ou animale durant l'entreposage et l'élimination;
 - Conserver le produit dans son contenant original pendant son entreposage;
 - L'isomalathion, un métabolite toxique du malathion, se forme lorsque le produit contenant du malathion est entreposé à **une température élevée** ou pendant une **longue période**. Le produit contenant du malathion doit être entreposé dans un endroit frais.

- Rinçage :
 - Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir;
 - Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale;
 - Rendre le contenant inutilisable;
 - Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

- Équipements de protection individuelle (EPI) :
 - Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des bas et des chaussures durant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que durant le nettoyage et la réparation de l'équipement;
 - Le port d'un casque protecteur résistant aux produits chimiques est requis lorsque les applications sont effectuées à partir d'un pulvérisateur pneumatique à cabine ouverte.

RÉDACTION 2024

Cléo Côté, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

FINANCÉE PAR

